

**AVIS DE CONCOURS – 2026
FILIERE POLICE – CATEGORIE B**

POUR L'ENSEMBLE DES CENTRES DE
GESTION COORDONNATEURS DU NORD
DE LA FRANCE

**LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(centre organisateur)**

Organise

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE Ouvert pour 126 postes répartis de la manière suivante : - externe : 51 postes - interne : 63 postes - 3ème concours : 12 postes	<u>EXTERNE</u> Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié (2) ou pouvant bénéficier d'une dérogation (3).		
	<u>INTERNE</u> Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, en activité à la date de clôture des inscriptions le 29 janvier 2026) et justifiant au 1er janvier 2026, de quatre années au moins de services publics effectifs. Il est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.	Epreuves écrites d'admissibilité : Jeudi 11 juin 2026 Epreuves obligatoires et facultatives d'admission Test psychotechnique : 15 octobre 2026 Date à déterminer pour l'épreuve d'exercices physiques et à partir du 16 novembre 2026 pour l'épreuve d'entretien	Retrait des dossiers d'inscription : du mardi 16 décembre 2025 au mercredi 21 janvier 2026 inclus Date limite de validation des inscriptions Jeudi 29 janvier 2026
	<u>3EME CONCOURS</u> Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est ouvert le concours (soit le 1er janvier 2026), de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature (y compris les contrats d'apprentissage et de professionnalisation), d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association (membre du bureau). La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L.212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ce concours.		

- 1) Le dépôt du formulaire d'inscription doit être effectué sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard 8 jours après la date limite d'inscription en ligne par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr
 (2) Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du CIG Grande Couronne en même temps que les formalités d'inscription.
 (3) Dérogations : pères et mères d'au moins 3 enfants et sportifs, arbitres et juges de haut niveau.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Le Président,
Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

(1) Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : www.concours.territorial.fr

puis : www.cigversailles.fr – « Travailler dans la FPT » – « les concours » – « les concours et examens professionnels de la FPT »
 Rubrique : « vous souhaitez » - sous-dossier : « Vous inscrire à un concours ou un examen professionnel »
 ou au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau - 78000 VERSAILLES
 aux horaires suivants : 9 h à 17 h du lundi au vendredi.